

LIVRET D'ACCUEIL – Année 2019/2020 ECOLE PRIVÉE ABBÉ PIERRE

A) Règlement de fonctionnement des services de cantine

Les modalités de fonctionnement suivantes ont été approuvées par délibération du Conseil Municipal du 03/06/2016 et sont reconduites pour l'année scolaire 2019-2020.

1) Principe de base : Inscriptions à l'année

- L'inscription à la cantine est effective **pour toute l'année scolaire**, avec la possibilité de choisir le nombre et les jours de fréquentation via le formulaire « Inscriptions périscolaires » (feuille bleue).
- Si vous souhaitez, en cours d'année, modifier vos habitudes de réservation, il faut informer la **Mairie** :
 - . de préférence par mail (serviceperiscolaire@hede-bazouges.fr)
 - . ou par téléphone (02.99.45.46.18).
- L'inscription au mois ou à la semaine est possible pour les parents qui, pour des raisons professionnelles, ne peuvent prévoir la fréquentation de leur enfant pour l'année.

2) Inscriptions ponctuelles

- Si votre enfant déjeune très rarement, l'inscription **ponctuelle** est possible. Vous avez jusqu'à **8h30 au plus tard le jour même** pour prévenir la **Mairie** :
 - . de préférence par mail (serviceperiscolaire@hede-bazouges.fr)
 - . ou par téléphone (02.99.45.46.18)

Par mail ou par téléphone, il est impératif d'indiquer :

- . Nom et Prénom de l'enfant
- . Date concernée
- . Ecole fréquentée
- . Classe fréquentée
- . N° téléphone

3) Absences exceptionnelles

- La modification exceptionnelle (pour convenances personnelles ou pour maladie) est possible. Vous avez jusqu'à **8h30 au plus tard le jour même** pour prévenir la Mairie :
 - . de préférence par mail (serviceperiscolaire@hede-bazouges.fr)
 - . ou par téléphone (02.99.45.46.18)

Par mail ou par téléphone, il est impératif d'indiquer :

- . Nom et Prénom de l'enfant
- . Date concernée
- . Ecole fréquentée
- . Classe fréquentée
- . N° téléphone



- **Absence pour maladie :**
En plus de l'école, il faut prévenir **la Mairie avant 8h30**. Les parents devront nous informer du maintien ou pas des repas pour les jours à suivre.
- **Absence pour sorties scolaires :** c'est la Mairie qui procède à la désinscription des enfants concernés.

Soyez vigilant au respect des délais (8h30) pour nous informer d'une inscription ou d'une désinscription car cela implique des conséquences :

- Désinscription non faite avant 8h30 : le repas est déjà commandé par la Mairie auprès du prestataire de restauration qui nous le facturera. Le repas vous sera alors, en toute logique, facturé.
- Inscription non faite avant 8h30 : le repas n'est pas commandé par la Mairie auprès du prestataire de restauration pour l'enfant. Lorsqu'il s'agit de portions individuelles (friand, poisson pané, crêpes, glaces, ...), cela peut poser problème.

**Aucune inscription ou absence CANTINE
ne sera prise par les enseignants ou les ATSEM.**

Cette gestion doit uniquement être centralisée à la Mairie.

**Vous trouverez à la fin du document un mémo sur le fonctionnement de la
cantine ainsi que l'adresse mail et le téléphone à utiliser en cas de modification.**

B) HORAIRES SCOLAIRES

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

MATIN		MIDI		APRES-MIDI	
Ouverture portail	8h30	Fin des cours	12h10	Ouverture portail	13h35
Début des cours	8h40			Début des cours	13h45
				Fin des cours	16h30

C) TARIFS

- Le tarif actuel est de 3,67 € pour le repas enfants. Le tarif sera revu lors du prochain conseil municipal.

D) FACTURATION ET PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

- Pour les personnes n'ayant pas encore opté pour le prélèvement automatique, vous trouverez le formulaire de mandat de prélèvement avec le dossier « services périscolaires ». Ce formulaire devra être complété, signé et accompagné d'un IBAN.
- Pour les personnes ayant déjà établi le prélèvement automatique, vous n'avez aucune nouvelle démarche à effectuer, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.

E) MENUS ET ALLERGIES ALIMENTAIRES

1) Menus

Les menus sont affichés à l'école. Vous pouvez également les consulter sur le site mis en place par le prestataire de restauration CONVIVIO en cliquant sur le lien suivant : <http://www.clicetmiam.fr>.

Vous devrez créer votre compte. Il vous sera demandé de saisir le code de l'établissement : **szjihvf**.

Une fois la connexion établie, vous pourrez consulter les menus à la journée, à la semaine ou au mois (pour la semaine ou le mois, cliquer sur "télécharger au format pdf").

Les menus sont également consultables sur notre site Internet www.hede-bazouges.fr à la rubrique Jeunesse / 3-11 ans – cantine.

2) **Allergies alimentaires**

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il faut impérativement retirer un dossier en Mairie pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI ne peut être établi que par **un allergologue**. Aucun « régime » ne sera mis en place sans cette formalité.

Si un PAI est déjà existant pour votre enfant, il sera appliqué tant qu'il n'y a aucune modification apportée à ce dernier.

S'il existe un protocole de secours (médicaments à administrer) en cas de crise qui se déclencherait, merci de fournir 2 trousse de secours avec ordonnance du médecin (1 trousse à l'école + 1 trousse à la cantine).

Vous pouvez retrouver les fiches de PAI sur notre site Internet www.hede-bazouges.fr à la rubrique Jeunesse / 3-11 ans / Allergies alimentaires.

Pour le bien-être de votre enfant, il est impératif de nous signaler tout changement.

F) CENTRE DE LOISIRS

Pour le **mercredi**, le Centre de loisirs Les Zazous, géré par Familles Rurales de Tinténiac peut accueillir vos enfants. Cet accueil se fait dans les locaux de l'école publique et les enfants déjeunent à la cantine. La Mairie ne gère pas le mercredi. L'inscription est à faire auprès du Centre de Loisirs : Tél 02.99.45.27.11 ou consulter leur site : f.r.pays.de.hede-tinteniac@orange.fr.

Les informations personnelles recueillies sur les fiches du dossier périscolaire sont obligatoires et nécessaires pour inscrire votre (vos) enfant(s) à l'école, et assurer la gestion des services proposés par la collectivité (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données, information diverses). Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation et d'opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé – CS 13600 - 35236 Thorigné-Fouillard cedex ou à dpd@cdg35.fr